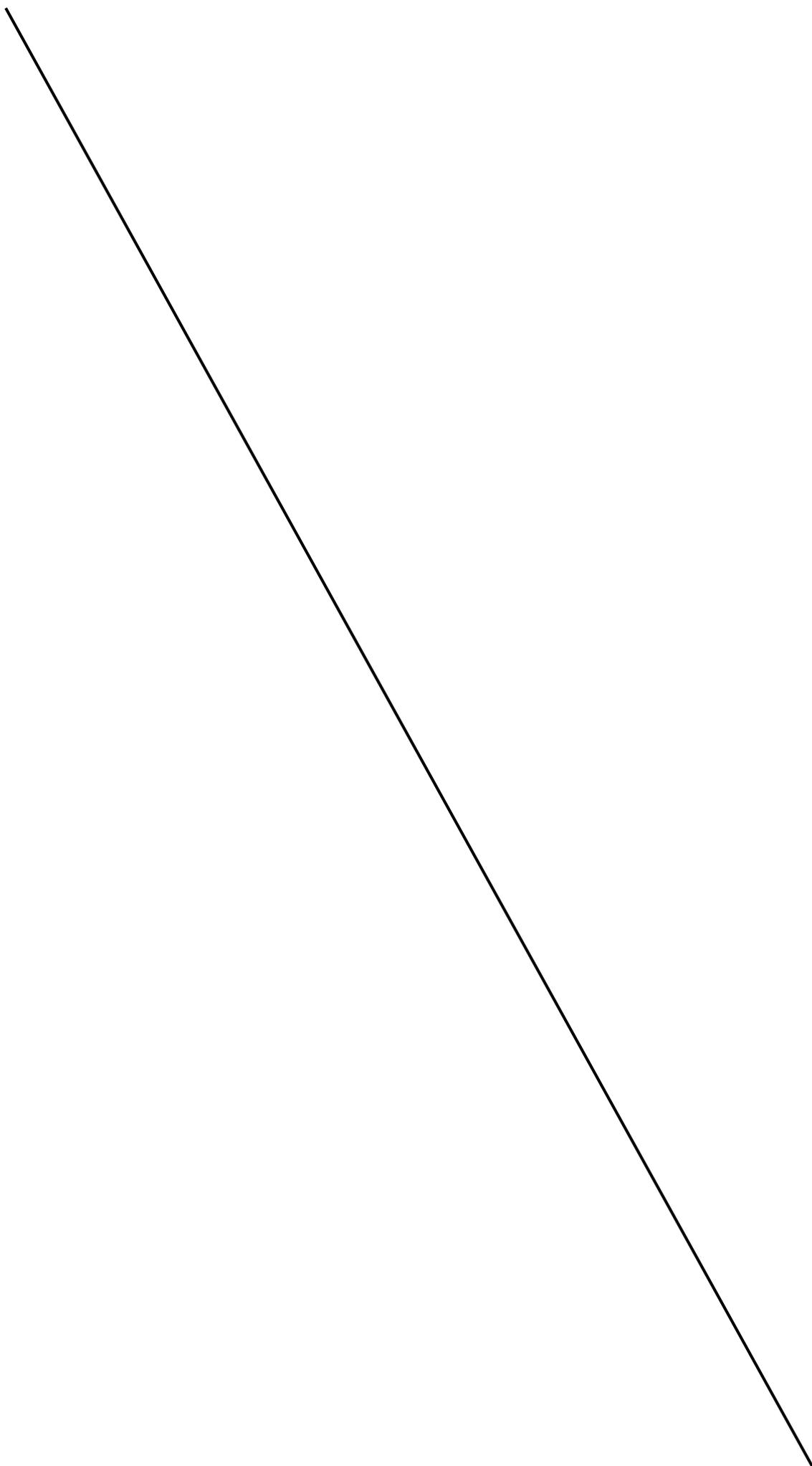

Séance du 25 AVRIL 2012

ORDRE DU JOUR

- Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 28 mars 2012,
- Délibérations :
 - ✓ adhésion au Syndicat Mixte A.G.E.D.I,
 - ✓ dissolution du budget annexe logement social (logement Odier),
 - ✓ affectation des résultats modifiée donnant suite à la dissolution du budget annexe,
 - ✓ délibération modificative donnant suite à la délibération d'affectation des résultats modifiée,
 - ✓ création d'un budget annexe logement social (logements la Cure),
 - ✓ subvention à l'Office de Tourisme du Pont de Montvert,
- Entretien du sentier de Rûnes,
- Convention ATESAT,
- GR 70 chemin de Stevenson,
- Santé : composition d'un groupe de travail,
- Communes touristiques,
- Comptes rendus réunions/commissions,
- Point sur les projets en cours,
- Questions diverses



**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	9
ayant pris part à la délibération :	9

Séance du mercredi 25 avril 2012

L'an deux mille douze et le vingt cinq avril à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert).

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : affectation des résultats 2011 suite à dissolution du budget annexe logement social ODIER

Le conseil communautaire ayant délibéré ce jour pour dissoudre le budget annexe logement social ODIER, après avoir entendu et délibéré sur le compte administratif 2011 en séance du 29/02/11, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011.

Pour rappel, constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2010	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2011 *	RESTES A REALISER 2011	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	94 769,22 €		- 101 003,34 €		-	- 6 234,12 €
FONCT	34 414,55 €		- 6 663,30 €			27 751,25 €

Dissolution du budget annexe logement social ODIER

Le président rappelle que ce budget a été dissout et qu'il convient d'intégrer ses résultats budgétaires dans le cadre de l'affectation des résultats 2011 : R001 pour 4 359.32 €, R002 pour 321.17 € soit un total de 4 680.49 €.

Le résultat est donc ainsi modifié :

- Investissement - 1 874.80 €
- Fonctionnement 28 072.42 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents :
D'affecter le résultat comme suit suite à la dissolution du budget annexe logement odier

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	28 072,42 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- 1 874,80 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	26 197,62 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Cette délibération annule et remplace la délibération du 29 février 2012 ayant pour objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2011 : BUDGET PRINCIPAL

Ainsi fait et délibéré, le 25/04/2012.
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 07/05/12
et publication du 07/05/12*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	9
ayant pris part à la délibération :	9

Séance du mercredi 25 avril 2012

L'an deux mille douze et le vingt cinq avril à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert).

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE SUR BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération de dissolution du budget annexe logement social ODIER,

Vu la délibération d'affectation des résultats modifiée,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents

- De reprendre les résultats du budget annexe logement ODIER au budget principal 2012

Par conséquent :

D'abonder le solde au 002, résultat de fonctionnement reporté de 321.17 €

- Soit un résultat de fonctionnement reporté de 26 197.62 €

D'abonder le solde au 001, résultat d'investissement reporté de 4 359.32 €

- Soit un résultat d'investissement reporté de - 1874.80 €

Ainsi fait et délibéré, le 25/04/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 07/05/12
et publication du 07/05/12*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	9
ayant pris part à la délibération :	9

Séance du mercredi 25 avril 2012

L'an deux mille douze et le vingt cinq avril à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert).

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : subvention complémentaire à l'Office de Tourisme du Pont de Montvert

Considérant que chaque année, l'office de tourisme du Pont de Montvert percevait de la communauté de communes la moitié de la taxe de séjour,

Considérant que depuis 2011, cette taxe de séjour est perçue par le Pays Cévennes qui en a pris la compétence et que ceci vient s'impacter négativement sur le budget de l'office de tourisme du Pont de Montvert,

Vu le budget présenté par la structure,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accorder à l'Office de Tourisme du Pont de Montvert, une subvention complémentaire de 6550 € en 2012 afin de pallier les difficultés budgétaires.

Mandate le président de mettre en œuvre la présente décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 25/04/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 10/05/12
et publication du 10/05/12*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	9
ayant pris part à la délibération :	9

Séance du mercredi 25 avril 2012

L'an deux mille douze et le vingt cinq avril à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert).

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : dissolution du budget annexe logement social ODIER

Le président rappelle que l'opération de réhabilitation de la maison ODIER est terminée, que les formalités administratives de la TVA sont clôturées et qu'en conséquence, il n'y a plus lieu que ce budget existe.

Il propose de le dissoudre et de réintégrer les balances comptables au sein du budget principal.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
DECIDE

De dissoudre le budget annexe logement ODIER et de réintégrer les balances comptables au sein du budget principal (emprunt inclus).

Il autorise le Président à signer le procès-verbal de dissolution ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré, le 25/04/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 10/05/12
et publication du 10/05/12*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	9
ayant pris part à la délibération :	9

Séance du mercredi 25 avril 2012

L'an deux mille douze et le vingt cinq avril à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert).

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION ATESAT

Le président donne lecture au conseil communautaire d'un projet de convention entre l'Etat et la communauté de communes pour une assistance technique en matière d'aménagement du territoire. Cette convention permet à la communauté de communes d'obtenir des conseils dans divers domaines. Elle comprend une mission de base et des missions complémentaires. Le coût annuel relatif à cette convention est de 1 243.08 €.

Au vu des projets en cours, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

EST FAVORABLE à ce que la communauté de communes passe convention ATESAT avec la Direction Départementale des Territoires

AUTORISE le Président à signer la convention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 25/04/2012.
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 10/05/12
et publication du 10/05/12*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	9
ayant pris part à la délibération :	9

Séance du mercredi 25 avril 2012

L'an deux mille douze et le vingt cinq avril à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert).

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : travaux d'aménagement sur le GR 70 de Stevenson au lieu dit « Rieumal »

Pour rappel, le conseil communautaire avait donné son accord en délibération du 25 mai 2011 pour effectuer les travaux d'aménagement du GR70 de Stevenson sous réserves d'obtenir les financements sollicités auprès du Conseil Général et du Parc National des Cévennes.

Le président informe les élus de la suite qui a été donnée à ces demandes de subventions. Seul le conseil général a accordé 50 % du montant des travaux. Le Parc National des Cévennes a répondu défavorablement.

Le président demande au conseil communautaire s'il est d'accord pour que la communauté de communes prenne à sa charge les 30 % de subvention demandée au PNC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

EST FAVORABLE à la réalisation des travaux du GR70 de Stevenson pour 3 340 € TTC. Aide déduite du conseil général de la Lozère, le reste à charge à la communauté de communes est de 1670 € TTC.

AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 25/04/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 10/05/12
et publication du 10/05/12*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	9
ayant pris part à la délibération :	9

Séance du mercredi 25 avril 2012

L'an deux mille douze et le vingt cinq avril à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert).

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : entretien du sentier de la cascade de Rûnes

Considérant que Monsieur Christian PLAGNES ne peut plus effectuer les travaux d'entretien du sentier de la cascade de Rûnes, le Président propose au conseil communautaire qu'ils soient réalisés par l'entreprise « BOUTET Espaces Verts » de Fraissinet-de-Lozère.

Il donne lecture du projet de convention qui sera signé entre l'entreprise et la communauté de communes si le conseil communautaire y est favorable.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

EST FAVORABLE à cette proposition,

AUTORISE le Président à signer la convention d'entretien triennale ci-jointe,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 25/04/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 10/05/12
et publication du 10/05/12*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	9
ayant pris part à la délibération :	9

Séance du mercredi 25 avril 2012

L'an deux mille douze et le vingt cinq avril à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert).

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I

Le président fait part au Conseil Communautaire des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I pour l'informatisation des communes rurales et autres collectivités publiques.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I.)

Vu l'Arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-98 n°3 du 22 janvier 1998 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant la création du Syndicat Mixte A.G.E.D.I.

Vu l'Arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-99 n°5 du 20 janvier 1999 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant l'adhésion de collectivités locales et établissements publics au Syndicat Mixte A.G.E.D.I.

Vu l'arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-2000 n°7 du 03 février 2000 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant l'adhésion de collectivités locales et établissements publics au Syndicat Mixte A.G.E.D.I.

Vu l'arrêté Préfectoral n° DRCL-BCCCL-2011 n°45 du 16 juin 2011 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne portant retrait de 47 personnes morales de droit public du Syndicat Mixte dénommé « Agence de gestion et de développement informatique (A.G.E.D.I) » et portant transformation du syndicat en syndicat mixte fermé,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent adhérer à l'œuvre du service d'informatisation des services publics.

APRES AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE,

Article 1 : D'approuver les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.) et le Règlement Intérieur, tels que joints en annexe de la présente.

Article 2 : D'adhérer au Syndicat Intercommunal dénommé A.GE.D.I selon l'objet mentionné à l'article 2 des statuts.

Article 3 : De charger le Président de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

Article 4 : De désigner Monsieur Daniel MATHIEU, comme représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.

Article 5 : D'inscrire au budget chaque année le montant de la participation de la collectivité au Syndicat.

Ainsi fait et délibéré, le 25/04/2012.
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 10/05/12
et publication du 10/05/12*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	9
ayant pris part à la délibération :	9

Séance du mercredi 25 avril 2012

L'an deux mille douze et le vingt cinq avril à 17 heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert).

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : création d'un budget annexe logement

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction M 14,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire décide :

- la création au 1^{er} janvier 2012 du budget annexe logements sociaux, relatif à la réhabilitation de l'ancien Presbytère du Pont de Montvert et sera dénommé : **budget annexe logements sociaux « Cure »**.
- demande aux services des impôts que ce budget puisse être assujéti à la TVA au réel.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2012 de ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à M. le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré, le 25/04/2012.
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 21/05/12
et publication du 21/05/12*